



Lausanne, le 17 mai 2020

L'école au temps du Coronavirus

Réouverture de l'école obligatoire : point de situation Mesures pour le secondaire II

Réouverture de l'école obligatoire : point de situation

L'organisation par demi-classes permet effectivement de garder autant que possible la distance de 2 mètres entre élèves et enseignant.e.s. La distance entre adultes est plus compliquée à respecter dans les lieux de travail, parfois exigus, destinés aux professionnel.le.s. Les salles des maître.ses ne sont pas toutes pourvues d'espaces suffisants pour permettre aux enseignant.e.s de travailler ou de manger sereinement à midi, par exemple.

En cas de reprise avec l'entier des classes après la Pentecôte, il sera matériellement impossible de respecter la distance de 2 mètres avec les élèves, dans des salles dont la majorité font 62 m² avec des effectifs moyens de 18 à 22 élèves, pouvant aller jusqu'à 25, voire plus dans certains cas.

Nous demandons de poursuivre l'enseignement par demi-classes jusqu'à l'été. Si la distance de 2 mètres entre adultes et élèves doit être maintenue à plus long terme, d'autres mesures seront nécessaires.

Quoi qu'il en soit, nous appelons les directions à mieux organiser les groupes dans les cas rapportés où les effectifs sont très déséquilibrés, comme une « demi-classe » de 15 élèves et l'autre de 3...

On observe que le fait d'avoir renoncé à toute évaluation rend difficile la remise en selle de nombreux élèves qui ne perçoivent guère le sens de leur présence à l'école, en particulier en 11^e année. La seule évaluation formative semble insuffisamment motivante.

L'expérience sur le terrain montre que le plan de protection peut parfaitement être appliqué dans certains lieux. Il est d'autant plus inacceptable que celui-ci ne soit pas mis en œuvre dans d'autres. Dans ces derniers, les classes ne sont pas nettoyées partout deux fois par jour, tout comme les lieux communs (rampes, escaliers, ...). Le matériel permettant aux élèves de nettoyer leur place de travail à l'arrivée durant une même demi-journée (dans une salle occupée précédemment par un autre groupe) est pour ainsi dire inexistant. Les stations d'hygiène dans les lieux publics sont en option, le marquage au sol pour la circulation aussi. Des poubelles ouvertes demeurent dans de nombreuses salles de classe ou dans les sanitaires.

Cette situation est constitutive d'un mépris des qualifications professionnelles du personnel en charge du nettoyage (notamment quand on charge d'autres personnes de faire le travail, comme des élèves

et des enseignant.e.s) et fait courir des risques à la santé de tou.te.s. Le Canton doit imposer l'application du plan aux communes qui ne le respectent pas ou que partiellement. Les collectivités publiques doivent également prévoir à leur budget 2021 des investissements pour équiper les locaux de matériel adapté à une situation sanitaire durable.

Toutes les directions n'ont pas de politique de recadrage assez précise pour les élèves qui ne respectent pas les consignes (regroupements dans les toilettes pendant les cours ou mélange des groupes 9-11 lors des récréations). Nous appelons à ce que les membres des conseils de direction passent rapidement dans toutes les classes pour rappeler à toutes et tous les élèves les règles sanitaires et leur intérêt, afin d'appuyer le message des maître.sse.s de classe et de l'ensemble du corps enseignant.

Quant au communiqué de l'Etat de Vaud relatif au « Processus pour un cas de COVID-19 en milieu scolaire », il est difficile de ne pas le lire comme le cautionnement de la dissimulation et de ses conséquences. Il est incompréhensible qu'un cas, même unique, n'ait pas à être signalé. Dans les faits, les parents dont un enfant est malade sont plutôt enclins à informer l'école. Que fait-on alors de cette information ?

La SVMS rappelle à ses membres, et plus largement à toutes les personnes travaillant dans les écoles, de signaler les manquements à leur direction et au syndicat. Si la direction ne réagit pas, la SVMS indiquera quelle(s) autorité(s) saisir pour régler la situation. Pour vous aider à accomplir le contrôle des mesures sanitaires, référez-vous à la [check-list](#).

Mesures pour le secondaire II

Sans aucune consultation préalable, le Département a décidé du sort des élèves du secondaire II. Les mesures prises posent plusieurs problèmes.

La promotion et la certification automatiques des cas limites ont une portée beaucoup plus limitée que dans l'obligatoire, vu le nombre de points en jeu. Quant au traitement des « situations particulières » (n'est-ce pas d'ailleurs la situation elle-même qui est particulière, plutôt que celle de chacun.e des élèves en échec ?), l'impossibilité de tenir des conférences des maître.sse.s dans des locaux à même de les accueillir risque de déléguer de fait la décision aux directions, sans modification de la base légale, les exposant ainsi à un risque élevé de recours.

Des possibilités de compensation, sous forme d'un travail supplémentaire, doivent être proposées aux élèves de deuxième année promu.e.s en troisième année mais avec des résultats négatifs dans des branches d'ores et déjà prises en compte pour la maturité, de surcroît avec la double-compensation. Sinon, ces étudiant.e.s seront pénalisé.e.s et injustement traité.e.s.

La possibilité de redoubler une année « en conservant son statut » semble être une mesure favorable aux élèves. Ce n'est qu'une apparence, car il ne s'agit pas de l'école obligatoire gratuite. Le gymnase est une école payante (ce qui est un scandale à rappeler), refaire une année a donc un coût. De plus, il semble qu'il n'y ait pas d'épreuves complémentaires pour les élèves en échec à la fin de la première ou de la deuxième année. Le fait que la décision n° 173 ne le mentionne pas est-il le signe que ces épreuves sont maintenues, ou abrogées ? En cas d'abrogation, l'élève en échec doit donc se résigner à redoubler, à ses frais.



*Société vaudoise des maître-sse-s secondaires
Membre de la Fédération syndicale SUD
Membre de la Société suisse des professeur-e-s de l'enseignement secondaire*

Le plan de protection et sa mise en œuvre pour la reprise éventuelle du 8 juin doivent être négociés.

Il faut aussi poser la question du sens de cette reprise. Comment accompagner à la fois des élèves déjà promu.e.s et d'autres plus ou moins (plus que moins en réalité) en échec, dont certain.e.s doivent se préparer à une session d'examens complète aux contours flous.

L'ensemble de ces problèmes, ainsi que le plan de protection annoncé, doivent être discutés entre les autorités du Département et les organisations du personnel. Nous appelons à procéder rapidement à cette discussion car le chantier est d'importance.